

**COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
27 juillet 2026 à 20h30**

Date de la convocation : 21 juillet 2026

Présents: Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK.

Absents : Vanessa COLLATTI, Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Jean-Jacques MEISSIMILLY

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2026, et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Monsieur Jean-Jacques MEISSIMILLY est désigné secrétaire de séance.

2) Décisions modificatives

Monsieur le maire explique les différentes modifications à apporter au budget de la commune :

- **Recettes supplémentaires**
 - Emprunt de 150.000€ à l'opération « acquisition de terrain »
 - Emprunt 200.000€ à l'opération « réhabilitation de la fromagerie »
 - Subvention du département 15.000€ sur l'opération « travaux de voirie »
 - Subvention du département 100.000€ sur l'opération « réhabilitation de la fromagerie »
- **Virement de crédit :**
 - 10.000€ de l'opération « travaux de voirie » vers l'opération « acquisition de terrain »
 - 5.000€ de l'opération « travaux de voirie » vers le compte 261 « titres de participation »
 - 22.500€ de l'opération « réhabilitation de la fromagerie » vers le compte 275 « dépôts et cautionnement »
 - 277.500€ de l'opération « réhabilitation de la fromagerie » vers l'opération « acquisition de terrain »
 - 8.000€ du compte 773 (mandats annulés) vers le compte 673 (titres annulés)

Le conseil municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

3) Réhabilitation de l'ancienne fromagerie : avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux réalisés, la nécessité d'engager les dépenses supplémentaires et de supprimer certains travaux prévus.

Il présente les avenants proposés :

- Lot 2 : maçonnerie : avenant n°1: + 3.695,58€ HT accepté à l'unanimité
- Lot 3 : charpente : avenant n°1: + 1.185,24€ HT accepté à l'unanimité
- Lot 7 : électricité : avenant n°1 : +11.025,84€ HT

Jean-Marie Reynier propose au conseil de demander à l'entreprise plus de précisions sur les devis présentés pour les points suivants :

- Déglacage des gouttières et descentes pluviales (4.582,40€ HT)
- Coupure d'urgence déportée dans le hall des 3 TGBT (3.542,10€ HT)

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition de Jean-Marie Reynier et vote l'avenant n°1 pour les autres points soit une plus-value de 2.901,34€ HT

- Lot 8 : Plomberie- chauffage : avenant n°1 : + 10.628,40€ accepté à l'unanimité

4) Travaux de voirie : demande de subvention au Département

Monsieur le maire explique au conseil que le Département a attribué une subvention de 15.000€ dans le cadre de l'enveloppe cantonale allouée pour la voirie communale 2026.

Pour avoir le versement, il convient de déposer une demande de subvention. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Lila Van Schrick demande s'il est possible de prévoir le goudronnage de la route des Moulins. Il lui est répondu que cette route est du ressort du Département.

5) Mise à disposition d'un agent à l'association Quey'Racines

Monsieur le maire rappelle au conseil que depuis deux étés Elsa Wursteisen est mise à disposition durant la période estivale à raison de 4h/semaine afin de pouvoir effectuer des heures de visite de l'Ecole d'Autrefois. Une convention avait été signée entre l'association Quey'racines et la commune. Cette année l'association Quey'racines réitère la demande pour

- Période : du 30 juin au 28 août 2026
- Durée hebdomadaire : 4 heures (le mardi de 16h à 18h et le vendredi de 10h à 12h)
- La commune paye à l'agent son salaire et les charges correspondantes.
- L'association Quey'racines rembourse la commune de la somme de 25€/heure soit 900€ pour les 36 heures effectuées.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette mise à disposition.

Lila Van Schrick indique qu'elle a rencontré Elsa qui aimerait une remise en état du matériel. Monsieur le maire explique que jusque là la commune fait quelques travaux sur le bâtiment mais pas sur le contenu. Le conseil convient de soutenir cette demande.

Danièle Pigeaut et Lila Van Schrick sont nommées référentes auprès de l'association Quey'racines.

6) Organisation de la rentrée scolaire 2026/2027

• Personnel

La commune embauche 3 personnes pour les missions de cuisinière, aide à la cantine, aide maternelle, garderie et le ménage des locaux.

Monsieur le maire informe le conseil que l'organisation pour la rentrée scolaire de septembre 2026 évolue et qu'il est nécessaire de modifier les durées hebdomadaires de travail pour les 3 postes :

- 29 heures hebdomadaires annualisées pour le poste d'ATSEM, pour les missions d'aide maternelle, garderie et ménage du matin, aide à la cantine, garderie du mercredi et des vacances scolaires. Madame Ollivier Sabrina assure ces missions.
- 27 heures hebdomadaires annualisées pour le poste d'agent technique territorial principal de 2ème classe pour les missions de cantinière et garderie pendant les vacances scolaires. Madame Nicolas Céline assure ces missions.
- 18 heures hebdomadaires annualisées pour le poste d'adjoint technique territorial pour les missions d'aide maternelle, garderie et ménage du soir. Madame Guignonat Cloé assure ces missions.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces modifications de durée de temps de travail.

• Règlement intérieur pour la garderie et la cantine 2026-2027

Monsieur le maire informe le conseil que le règlement appliqué pendant l'année scolaire 2025/2026 n'a pas besoin d'être changé. Le conseil à l'unanimité adopte ce même règlement pour l'année scolaire 2026/2027.

• Prix du repas et de la garderie

SERVICES PROPOSÉS		2026-2027	
	Horaires	Prix par enfant domicilié ou scolarisé à Arvieux	Prix par enfant non domicilié ou non scolarisé à Arvieux
MATIN (lundi mardi jeudi vendredi)	8h - 8h20	1 €	
SOIR (lundi mardi jeudi vendredi) - goûter inclus	16h30 - 18h	3,50 €	
MERCREDI	8h - 17h	6 € matin	8 € matin
		6 € après-midi	8 € après-midi
Vacances scolaires semaine du jour de l'an + février (zone B)	8h - 17h	6 € matin	8 € matin
		6 € après-midi	8 € après-midi

Le prix du repas est maintenu à 4,20€ TTC.

7) **Participation pour l'achat des forfaits de ski alpin pour les enfants scolarisés de moins de 18 ans : saison 2026/2027**

Monsieur le maire explique au conseil le fonctionnement de l'aide accordée pour l'achat des forfaits alpins pour les enfants scolarisés de moins de 18 ans.

Il informe le conseil que cette aide est réitérée pour la saison 2026/2027 par la communauté de communes, donnant accès au domaine de la Forêt Blanche (Vars + Risoul) et du Queyras au prix unique de 137€/enfant (tenant compte de la participation de la communauté de communes), soit une augmentation de 7€ par rapport à la saison dernière.

L'an dernier, suite à une concertation entre tous les maires du Queyras, il avait été voté une participation communale à hauteur de 100€/enfant, soit un reste à charge pour les parents de 30€.

Pour l'hiver 2026/2027, il est proposé de garder la participation communale à hauteur de 100€ et d'augmenter la participation des familles à 37€.

Le conseil est d'accord avec cette proposition à l'unanimité.

8) **Convention de mandat de facturation par l'Office National des Forêts**

Monsieur le maire explique qu'en application de l'article L. 214-6 du code forestier, les ventes de coupes de bois dans les forêts relevant du régime forestier appartenant aux collectivités sont faites à la diligence de l'ONF, qui agit en tant que vendeur pour le compte de la collectivité propriétaire. Ces ventes donnent lieu à l'émission de factures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation d'émission de factures électroniques, les factures de vente de bois destinées à tout professionnel assujetti à la TVA, émises à compter du 1er septembre 2026, doivent obligatoirement être transmises sous forme électronique via la plateforme Chorus Pro.

Pour les ventes réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier, la collectivité a la possibilité d'émettre la facture sur la base des éléments commerciaux transmis par l'ONF puis de la transmettre à l'acheteur par voie dématérialisée ou de faire réaliser ces opérations par un tiers notamment l'ONF. Si la commune conventionne avec l'ONF, ce service est gratuit et s'inscrit dans la continuité de ce qui se fait déjà.

A l'unanimité le conseil décide de confier cette mission à l'Office National des Forêts.

9) **Remboursement d'un achat à Jean-Jacques Meissimilly**

Monsieur le maire rappelle au conseil que dans le cadre de ses nouvelles missions de porteur de drapeaux pour les anciens combattants, Jean-Jacques a acheté un costume qu'il a payé 35,98€.

Le conseil, à l'unanimité convient de lui rembourser cette somme.

Fin de séance : 21h50

Fait à Arvieux, le 29 juillet 2026

Le Maire

Christian BLANC.



